

Assemblée générale du samedi 13 juin 2015

Adresse : Centre Adeps, allée du Stade Communal 3 – 5100 Jambes

L'assemblée générale débute à 09h00

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Bernadette **BRESMAL**, Isabelle **DELRUE**, Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DELCHÉF** (Président), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET**, Bernard **SCHERPEREEL**, Jean-Pierre **VANHAELÉN**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Excusés : Jacques **Ringlet** (raisons de santé), Michel **Collard** (à l'étranger)

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (4 représentants/6)

Messieurs Jean-Michel **Deneve** (avec procuration de Jean-Pierre Mespouille), Claude **Dujardin** (+ procuration de Pierre Vancabeke), Michel **Loozen** (+ procuration de Robert Culot) et Yves **Van Wallendael** (avec procuration de Yves Lamy).

Hainaut (8 représentants/8)

Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, Michel **Fohal**, Daniel **Hanotiaux**, Pascal **Lecomte** (avec procuration de Guy Lorent), Jacques **Lécrivain**, Jean-Marie **Raquez** et Jean-Marc **Tagliafero**.

Liège (7 représentants/9)

Messieurs Jean-Marie **Bellefroid** (+ procuration de Jacques Brand), Richard **Brouckmans**, Christian **Charlier** (avec procuration de Jean-Pierre Lerousseaux), André **Debatty**, Toni **Di Bartolomeo** (avec procuration de Paul Bayard), Christian **Grandry**, (+ procuration de Michel Krawenkel) et Alain **Vincent** (avec procuration de Marcel Dardinne)

Luxembourg (2 représentants/3)

Messieurs Paul **Groos** et André **Samu** (+ procuration de Michel Thiry).

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Herquin**, Michel **Regnier** et Gérard **Trausch**.

Membre du personnel :

Madame Véronique **Laurent**.

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

- Marie-Thérèse **JOLIET** Présidente CP Liège
- Martine **CORBISIER** Membre CP Liège
- Jean-Claude **VANDEPUT** Procureur régional
- André **HANCOTTE** Procureur régional
- Alain **BUCHET** Président CJR
- Guy **HENQUET** Président CP Namur
- Olivier **MONSIEUR** Président CP BBW
- Christophe **NOTELAERS** Président CP Hainaut
- Jacques **BUFFE** Président CJ Hainaut
- Emile **LOZE** Président CJ BBW
- Jean **MICHEL** Secrétaire CJR
- Benjamin **RIGA** Membre CP Liège

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des personnes disparues depuis l'assemblée du 28 mars 2015 :

- Monsieur Claude BRAND, frère de Jacques BRAND, parlementaire de la province de Liège
- Monsieur Roger DOUHA, ex joueur international et ancien joueur du Standard de Liège
- Monsieur René SERVAIS, papa de Yves et Jean-Luc SERVAIS, du club RBC Prayon-Trooz
- Monsieur Arthur DE BOOM, membre fondateur de l'Excelsior Bruxelles
- Monsieur Oscar VAN ACKER, ancien président du club Entente Elmet
- Monsieur VANDERSCHUEREN, papa de Ludovic Vanderschueren, joueur et membre du comité du RBC Morlanwelz
- Monsieur DILORETO, papa de Patrick Diloreto, arbitre régional
- Monsieur Rasmus LARSEN, joueur professionnel du Proximus Spirou Charleroi
- Madame Marie-Christine NIVARLET, sœur de José Nivarlet, administrateur de l'AWBB et épouse de Claude Hanneuse, ancien membre du CP Namur;
- Monsieur Hugues DE LAVELEYE, papa de Monsieur Michel DE LAVELEYE et grand-père de Pierre, respectivement secrétaire et joueur du club BC OHEY;
- Monsieur Gaston LABBE, ancien président du BC Belgrade, actuel président d'honneur du New BC Alsavin Belgrade;
- Madame Nicole BABYLAS, épouse de Monsieur Christian HONTOIR, ancien joueur et secrétaire du club RCS Faulx-les-Tombes.

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) :

Jamais une saison n'a passé si vite !

Je me vois encore présider la 1ère réunion du conseil d'administration, en août 2014 et lancer des idées généreuses pour développer notre sport favori. Nous avons l'ambition de bien faire et d'innover quand différents éléments sont venus perturber nos projets.

Je veux parler des clubs de la VBL qui avaient la volonté de revoir fondamentalement la compétition nationale.

Depuis novembre, les réunions furent hebdomadaires avec nos homologues de la VBL pour maintenir une unité. On a voulu nous faire peur mais nous avons réussi à calmer le jeu.

Avec le conseil d'administration de la VBL, nous avons envisagé une réforme.

Plus important, l'accord conclu pour le système de licence non pas contre les clubs mais pour les aider à respecter leurs obligations fiscales et sociales et garantir une saine concurrence au niveau de la compétition.

La dernière réunion est programmée jeudi prochain pour comparer les textes FR et NL pour présenter aux clubs la version finale. Je tenais à remercier Lucien Lopez et Patrick Flament pour leur accompagnement et leur aide lors de toutes ces réunions.

Outre ces problèmes administratifs et judiciaires, nous pouvons nous satisfaire de la mise en place de la Belgian Elite Academy qui permettra aux candidats de l'Equipe Nationale seniore de parfaire leur talent et de franchir de la meilleure manière les portes de l'Equipe Nationale.

Nous avons organisé la finale de la Coupe de Belgique Dames.

Outre les affaires nationales, nous avons géré les affaires régionales de l'AWBB (finales des Coupes, JRJ, développement du 3 & 3 et du 4 contre 4).

Et chaque membre du conseil d'administration a pu assurer de la gestion de la compétition, de l'administration, de la promotion du basket.

Je souhaiterais remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur volonté, leur prise de décision et leur permanente disponibilité.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Jean-Pierre Delchef (président) : nous vous confirmons que 30 parlementaires sur 30 sont présents ou représentés, donc la majorité simple est de 16 sur 30 pour le budget et les modifications au TTA et la majorité des 2/3, pour les modifications au ROI est de 20 sur 30

Paul Groos (Luxembourg) donne des informations sur l'état de santé de Michel Thiry, président du groupe des parlementaires luxembourgeois. L'assemblée adhère à sa proposition d'adresser quelques mots de réconfort à l'attention de Michel.

2. Rapport de la commission financière sur le bilan 2014

Jean-Pierre Delchef (président) : quelques uns d'entre vous étaient étonnés de voir ce point mis à l'ordre du jour. Je reprends l'extrait du procès verbal de mars 2015, qui nous rappelle « *que la semaine suivant l'assemblée générale de mars, le trésorier général transmettrait le bilan 2014. Comme il y a eu des réunions de la commission financière, que des questions ont été posées et des réponses ont été fournies, je demande au président de la commission financière de nous faire part de son rapport.*

Claude Dujardin (président de la commission financière - Bruxelles Brabant Wallon) :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Du fait de la spécificité de cette année, vous savez pourquoi, nous nous faisons un plaisir de vous informer de notre avis sur le bilan 2014.

Il est inhabituel que la Commission Financière fasse un rapport sur le bilan de notre association. Les procès verbaux des réunions sont en quelque sorte nos rapports.

Vous aurez pris connaissance, sur le site, de nos travaux et de notre réunion du 3 juin dernier avec le bureau du CdA.

A la lecture du PV du vérificateur régional M. TILLIEUX, je me réjouis des chiffres vous donnés, à titre personnel, à l'AG de mars, quelques jours après la diffusion de ce bilan.

Nous voulons, ici, confirmer que le bilan présenté est juste, correct et honnête pour reprendre les mots de notre Trésorier Général le 28 mars 2015.

Il est un fait qu'il y a, par ci, par là, une erreur d'imputation, une imprécision dans un compte « divers » mais tout ceci n'influence en rien le résultat final.

Le Trésorier Général nous promet deux choses :

Maîtriser d'un point de vue budgétaire les coûts relatifs aux comptes 50000 et suivants, et ventiler au plus juste les postes « DIVERS ».

En ce qui concerne l'indexation du TTA, la commission financière est majoritairement contre la proposition du CA. Cependant, nous proposons une révision complète du tableau. Pour ce faire, nous souhaitons cet examen au mois de septembre 2015 afin de présenter une solution sur papier au mois d'octobre avec vote à l'AG de novembre pour prise en cours le 1^{er} janvier 2016.

Nous faisons appel, dès maintenant, à tous les parlementaires, afin de soumettre à leurs représentants respectifs, des propositions de modifications du TTA avec motivations claires et nettes.

En ce qui concerne l'indemnité de formation (PF18) nous suggérons, soit la prise en charge par la commission législative, soit la création d'une commission ad hoc à ce sujet. La commission financière attire l'attention de cette commission de l'impact financier sur le budget 2016 et de son vote au mois de novembre prochain.

Je terminerai en remerciant, une fois de plus, le trésorier général et le Président de l'AWBB qui nous ont donné les réponses à nos questions.

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

3. Rapport du vérificateur régional sur le bilan 2014

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon), en l'absence de Mr Eric Tillieux :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU VERIFICATEUR DU 04 JUIN 2015

Sont présents :

Mr Michel Collard, trésorier général

Mr Etienne Croon, comptable

Mr Eric Tillieux, vérificateur régional

Ordre du jour :

Vérification des comptes pour le bilan et compte de résultats de l'exercice social de 2014 de l'ASBL Association Wallonie-Bruxelles de Basket-ball.

Le vérificateur s'est rendu à Bruxelles au siège de l'AWBB le jeudi 04 juin 2015.

La procédure de vérification a été la suivante :

*Contrôle par coup de sonde de l'enregistrement en dépenses de toutes les charges et paiement de celles-ci.

*Vérification des valeurs disponibles.

*Comparaison de l'Actif et du Passif des comptes annuels 2013 et 2014.

A la demande du vérificateur, Monsieur Collard et Monsieur Croon ont fourni l'assistance et tous les renseignements utiles et nécessaires.

Il apparaît que la dette à 1 an au plus a diminué de 882.822,32€ par rapport à 2013 et logiquement le disponible a également diminué de 795.581,19€.

Compte tenu de ces montants, si l'on compare à la date du 31/12/2014 le total des créances à 1 an au plus (768.445,18€) et du disponible (476.662,34€), à la dette à 1 an au plus (466.333,53€), on arrive à un rapport de 2,67. Autrement dit, l'association disposait de 2,67€ pour payer 1€ de dette.

Il ressort également du bilan que pour la 3ème année consécutive le résultat dégagé est positif malgré une perte d'exploitation de 408.650,53€.

Au vu de la conjoncture et du contexte économique défavorable (diminution des subsides), il serait opportun de réfléchir à de nouvelles sources de rentrées et à la pertinence de certaines dépenses.

Le vérificateur souhaite également attirer l'attention des clubs quant à la modification de la législation fiscale et sociale et les nouvelles règles de gestion qui sont d'application.

La vérification étant terminée, le vérificateur remercie chaleureusement Monsieur Collard et Monsieur Croon pour leur disponibilité et leur aide.

Le vérificateur atteste de l'exactitude de la trésorerie et propose à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs sur l'exercice 2014 clôturé.

Eric TILLIEUX
Vérificateur régional

Pas de question

Jean-Pierre Delchef (Président) : vous devez prendre connaissance de trois informations :

1. L'ADEPS paie des subsides plus tard et lors de la clôture bilan 2014, nous étions dans l'attente de paiements des subsides 2013 et 2014.

2. Les subsides ont été diminués, un premier courrier du ministre annonçait une diminution de 25%. Nous avons immédiatement adapté les activités du haut niveau. Ce ne fut pas facile mais la direction technique a fait œuvre utile. La semaine dernière, un nouveau courrier nous annonçait que si le Ministre maintenait les termes de sa première lettre, les 25% d'économie pourraient malgré tout être versés. A condition de rentrer un bulletin correct en septembre. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'ADEPS nous rembourse les dépenses engagées au Centre de Formation et cela fait 3 ans déjà que nous recevons 100% des subsides pouvant être obtenus sur la base d'un rapport d'activités complet et sur présentation de pièces justificatives.

3. Concernant la pertinence des dépenses, le conseil d'administration y reste attentif.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

4. Décharge au conseil d'administration et au vérificateur régional

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

5. Rapport annuel du Conseil d'Administration et approbation

Jean-Pierre Delchef (président) : je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail

Richard Brouckmans (Liège) : j'ai une question concernant le nombre des départements, qui me semblent nombreux. Y a-t-il moyen de regrouper certains départements ? Par exemple, 'relations extérieures' et 'communications et media' -> regrouper

Deuxième question, il me semble que la commission financière devrait avoir connaissance des contrats passés avec les sponsors : montants, durée

Jean-Pierre Delchef (président) : concernant votre proposition de fusion de 2 départements, chacun a sa spécificité. Comme il y a peu de réunions, il s'agit d'avantage d'une question de travail plus que de gestion. Pour ce qui concerne les contrats de sponsoring, nous n'avons rien à cacher, le budget 2015 reprend le montant estimé des retours de sponsoring.

La conjoncture budgétaire n'est pas facile, la conjoncture commerciale non plus. On avance lentement mais sûrement. Nous recevons du matériel sportif, ce qui diminue déjà un certain nombre de frais. Les contrats sont validés par le conseil d'administration, certains contrats contiennent des clauses de confidentialité. Je ne vous dis pas non mais il faut que le partenaire marque également son accord.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : dans le même ordre d'idée, il n'y a pas de rapport pour le département informatique. Ou bien vous retirez le point 15 ou bien vous corrigez.

Jean-Pierre Delchef (président) : il n'y a pas de département informatique, ni de marketing, ce sont des commissions. Le rapport sera corrigé.

Gérard Trausch (Namur) : je lis que le conseil d'administration a une belle confiance en lui-même, félicitations pour cela. Mon intervention rejoint celle de Mr Brouckmans, je voudrais connaître les intentions ou précisions par rapport aux contrats, Ethias, Kipsta et... ? Y a-t-il des éléments financiers nouveaux au niveau Ethias ?

Jean-Pierre Delchef (président) : concernant Ethias, les conseils d'administration de la FRBB, de la VBL et de l'AWBB ont reçu un courrier d'Ethias indiquant sa volonté de résilier le contrat. Nous avons convenu de résilier le contrat d'un commun accord. Nous attendons de trouver une date afin d'en discuter avec eux.

Concernant Kipsta, il y a un problème du côté de la VBL. C'est un fournisseur donc nous faisons des économies du côté des équipes nationales seniors et jeunes. On pourra vous en dire plus dès que le contrat sera signé. Je peux m'engager à vous fournir un rapport au mois de novembre. Ils fournissent les équipes nationales dans un premier temps, suivront le CFR et les sélections régionales. Avec une grande première, une collaboration avec Décathlon est en cours pour lancer une action de merchandising et vendre des maillots de l'équipe nationale. Tout se fera dans les magasins Décathlon. Nous n'avons rien à faire sinon déterminer le prix et les éventuels bénéfices. Si cela se concrétise, le contrat sera signé pour 3 ans.

Richard Brouckmans (Liège) : pourrions-nous avoir un rapport synthétique sur nos sponsors en novembre ?

Jean-Pierre Delchef (président) : non, ce sera trop tôt, vous l'aurez en mars. Ce ne sera pas un rapport d'activité mais une présentation des projets et en mars, nous vous ferons un rapport concret avec les retombées financières.

Fabrice Appels (Hainaut) : au point 6.2, on voit 55 dérogations par rapport à 74 lors de la saison 13-14. Ce chiffre semble tout de même tronqué parce qu'une dérogation pour une province entière reprend certainement plusieurs clubs. Certaines décisions sont prises sur le coup de l'émotion et c'est dangereux dans ce cas là. Une fois de plus, nous sommes un peu déçus de ces multiples dérogations. Et vous les attirez vous-mêmes en les acceptant à chaque fois.

Jean-Pierre Delchef (président) : le texte du rapport est précis. Les dérogations sont toutes provinciales. 55 demandes, 25 accordées et 24 refusées. Il est intéressant de voir de quelles provinces elles viennent. Il est important de constater que des questions se posent dans les provinces. Une demande de dérogation pour jouer dans une catégorie inférieure, c'est non d'office, sauf sur présentation d'un document médical argumenté. Vers la catégorie supérieure, grâce à vous, on a pu modifier les statuts. Il y a maintenant le statut d'espoir sportif, si le joueur ou la joueuse ne possède pas ce statut, c'est non aussi.

Là où je comprends votre inquiétude, c'est concernant la question de la mixité. En regardant sur le site de la VBL, nous avons constaté qu'ils ont organisé pour la première fois une finale de coupe de Flandre de pupilles mixtes. Ne peut-on pas envisager des solutions qui ne mettent pas en péril le régional ? Sans interférer dans l'indépendance des provinces. Si un comité provincial met ce point à l'ordre du jour de son assemblée et si une majorité de clubs acceptent ce point, le conseil d'administration acceptera la dérogation de manière individuelle.

La seule province qui a accepté la mixité, c'est celle de Bruxelles Brabant Wallon, les clubs peuvent demander une dérogation à l'article PC90 et sur base de l'avis favorable des clubs à l'assemblée provinciale, nous disons oui. C'est comme ça que nous travaillons à l'heure actuelle.

Nous mettre autour de la table et voir ce qui chiffonne les provinces concernant la mixité. Si vous laissez aux provinces la possibilité de gérer cette problématique, nous gagnerons tous du temps.

Fabrice Appels (Hainaut) : avant, la mixité était prévue dans les statuts. Certains articles de nos statuts permettent à une assemblée provinciale de déroger mais pas dans ce cas précis et nous voyons le conseil d'administration qui conseille d'aller à l'encontre des statuts.

Il y a 10 dérogations dans le Hainaut. Nous écoutons nos clubs qui nous disent : 'ce n'est pas un problème si les statuts ne nous permettent pas telle ou telle chose, on écrira au conseil d'administration et on aura une dérogation'. Dans ce cas, à quoi servent les règlements ?

Plus de questions

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	4	9	3	4	26	
Contre	0	3	0	0	0	3	
Abs.	0	1	0	0	0	1	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

Motivation sur l'abstention : cela fait la 4eme année que nous vous demandons de faire attention au respect des statuts. À chaque fois, vous obtiendrez un vote négatif en plus

Jean-Pierre Delchef (président) : et si nous renversions les problèmes. Revenons à la solution de laisser le choix à l'assemblée provinciale sur la mixité. Revenons les pieds sur terre et osez poser la question aux clubs mais laissons la possibilité aux techniciens de terrain d'agir en fonction des réalités qu'ils rencontrent.

Fabrice Appels (Hainaut) : la mixité est peut être positive pour les filles mais est ce positif pour les garçons ?

Jean-Pierre Delchef (président) : vous ne m'avez pas compris. Les séries mixtes ou unigenre existent, laissez la province gérer en interne.

Fabrice Appels (Hainaut) : nous devons appliquer la même règle partout.

Jean-Pierre Delchef (président) : les règlements de coupes, par exemple, ne sont pas les même non plus. Vous n'allez tout de même pas intervenir dans les règlements de coupes provinciales.

Fabrice Appels (Hainaut) : ils ne sont peut être pas identiques mais ils respectent les statuts. Concernant la mixité, c'est biaisé dès le départ.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je désire soutenir la position du conseil d'administration, je pense que les arguments avancés par une province ne sont pas justifiés sur le plan sportif et je pense que le conseil d'administration a le pouvoir d'accorder ces dérogations et il fait bien.

6. Rapports annuels des différents Départements Régionaux et approbation

6.1. Rapport du trésorier général 2014-2015

Jean-Pierre Delchef (président) : je vous demande de bien vouloir excuser l'absence de Michel Collard.

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

6.2. Rapport annuel du département Championnat 2014-2015

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

6.3. Rapport annuel du département Coupes 2014-2015

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

6.4. Rapport annuel du département Arbitrage 2014-2015

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : j'ai entendu dans de nombreux clubs que les frais d'arbitrage sont en train d'exploser. Je désire attirer l'attention du département sur ce fait, sachant bien que c'est difficile, mais les frais devraient diminuer

Alain Geurten (conseil d'administration) : on va y regarder mais ce n'est bien entendu pas voulu que les clubs aient plus de frais. On va analyser la situation.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : de grosses différences sont constatées.

Jean-Pierre Delchef (président) : il faut également tenir compte de la disponibilité des arbitres. Nous avons introduit un dossier de demande de subsides auprès du cabinet du ministre. Un exemple concret : lors d'une rencontre de 3eme nationale, aucun arbitre n'était présent. Les deux clubs voulaient jouer et il a fallu trouver une solution. Et les seuls arbitres disponibles venaient de très loin. Le département sera attentif et effectuera une évaluation de la situation

Plus de question.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	7	9	3	4	29
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	1	0	0	0	1
	Majorité simple >			Résultat		OUI

Pas de justification sur l'abstention

6.5. Rapport annuel du département Détection & Sélection des jeunes 2014-2015

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

6.6. Rapport annuel du département Formation des entraîneurs 2014-2015

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

6.7. Rapport annuel du département Relations CP 2014-2015

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

6.8. Rapport annuel du département Corpo- Handi 2014-2015

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je suis étonné de lire que pour Namur, une convention a été signée en 2011. Dans la province de Liège, 7 clubs existent mais il n'y a pas de convention. Avez-vous un contact pour Namur ?

Lucien Lopez (secrétaire général) : Il existe une convention pour Liège. Pour Namur, le contact est Mr Fabian Ravaux.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

6.9. Rapport annuel du département sport haut niveau 2014-2015

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

Fabrice Appels (Hainaut) : Peut-on avoir des nouvelles du joueur qui a été blessé gravement lors d'un tournoi disputé par le CRF ?

Jean-Pierre Delchef (président) : Un des joueurs du CRF a reçu le doigt d'un adversaire dans l'œil. Son œil est malheureusement perdu et il souhaite continuer sa formation. C'est un drame pour un talent francophone qui avait de l'avenir

Jacques Lécrivain (Hainaut) : je le connais très bien et il veut continuer.

6.10. Rapport annuel du département promotion 2014-2015

Richard Brouckmans (Liège) : je n'ai pas de question, je tenais à féliciter Mme Porphyre. Il n'y a pratiquement pas de réunion et malgré cela, elle parvient à faire beaucoup d'activités. Je ne connais pas le budget mais je suppose qu'il n'est pas très élevé. Donc, toutes mes félicitations à Mme Porphyre.

Fabrice Appels (Hainaut) : je désire également adresser mes félicitations à Claire, d'année en année, la visibilité est meilleure et à moindre coût.

Gérard Trausch (Namur) : félicitations pour ton travail, Claire, qui évolue de manière plus que positive.

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

6.11. Rapport annuel du département communication 2014-2015

Richard Brouckmans (Liège) : dans le journal "Le Soir", il y a vraiment très peu d'articles concernant le basket. Au niveau provincial et régional, n'en parlons pas. Et sur le plan national, c'est le strict minimum.

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut transmettre tout ce qu'on veut, les journalistes restent souverains de ce qu'ils publient. Les retours sont très peu nombreux. Comme par exemple, pour la Coupe de Belgique Dames malgré un communiqué de presse, avec invitations multiples. Le journal 'Le Soir' décernait le trophée du MVP. Vu l'absence d'intérêt de ce quotidien pour le basket, c'est maintenant 'La Dernière Heure Les Sports' qui décerne ce prix. Le contrat entre Le Soir et la ligue pro a été rompu.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

6.12. Rapport annuel du département juridique 2014-2015

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

6.13. Rapport annuel du département compétitions FRBB 2014-2015

Gérard Trausch (Namur) : j'ai une question concernant le point 3. Je lis que le département s'est réuni pour la dernière fois le 8/4/2014. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'autres réunions ? Peut-on avoir des compléments d'information sur la convention AWBB-VBL ? Même si nous les avons votés au mois de mars, pas certains de textes étaient manquants.

Patrick Flament (conseil d'administration) : depuis quelques années, au niveau du département de compétition nationale, plusieurs interlocuteurs se sont succédé du côté de la VBL et il est difficile de s'arranger à chaque fois avec un nouvel interlocuteur.

Vous savez que nous avons été confrontés à des conflits avec la VBL. Des réunions se sont faites en urgence, au vu de la situation. Et les membres de la VBL ne voulaient plus venir à Bruxelles à cause des changements initiés par la VBL. En fin de saison, on a enfin pu se réunir au complet. Nous avons aussi eu des réunions avec clubs AWBB et VBL concernant le roadbook.

Pour la saison prochaine, un groupe de travail de 6 personnes sera constitué (3 personnes AWBB et 3 VBL). Les contacts avec les clubs seront réguliers pour entendre leurs échos et le roadbook regroupera le tout. Il sera adapté sur des détails, à chaque saison. Dès que la dernière vérification du roadbook sera effectuée, l'impression sera lancée et clubs signeront le document pour accord.

Gérard Trausch (Namur) : pourrons nous recevoir les documents finaux ?

Patrick Flament (conseil d'administration) : concernant la fondation, ce n'est pas trop de mon ressort, je pense que c'est au président de vous en parler.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez voté les projets des conventions en mars dernier.

Gérard Trausch (Namur) : effectivement, mais ils n'étaient pas complets

Jean-Pierre Delchef (président) : les remarques de Mr Brouckmans ont été intégrées. Quelques détails doivent encore être finalisés comme le nom. Vous aurez les textes finalisés et signés au 1^{er} juillet.

Plus de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
Majorité simple >			Résultat			OUI	

6.14. Rapport annuel du département arbitrage FRBB 2014-2015

Pas de question.

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
Majorité simple >			Résultat			OUI	

7. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

Jean-Pierre Delchef (président) : je vous propose de voter en bloc.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : puis je demander le report de ce vote après le vote sur les modifications statutaires ?

Jean-Pierre Delchef (président) : je ne comprends pas pourquoi, la modification statutaire qui vous gêne sera effective au 1^{er} juillet.

Fabrice Appels (Hainaut) : quelle est votre motivation pour demander ce report ?

Jean-Marie Bellefroid : c'est une simple question.

Fabrice Appels (Hainaut) : le texte concernant les 70 ans ne sera applicable qu'au 1^{er} juillet. C'est dangereux de créer un précédent. A mon avis, il faut respecter l'ordre du jour.

Jean- Marie Bellefroid (Liège) : je demande une interruption de séance, au motif qu'un éventuel changement d'attitude pourrait avoir lieu.

La séance est interrompue pendant 5 minutes. La commission législative revient en séance.

Fabrice Appels (Hainaut) : la commission législative refuse de modifier l'ordre du jour. Nous passons donc aux votes.

Votes en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

8. Interpellations et motion de confiance

Néant

9. Interprétation de la commission législative

9.1. Interprétation de l'article PJ 30bis

L'article PJ 30 bis ne s'applique que dans le cas où une plainte, déposée au pénal, ne concerne que des membres affiliés à l'AWBB. Prétendre le contraire, reviendrait à donner la compétence, aux instances judiciaires de l'AWBB, de sanctionner des personnes qui ne seraient pas affiliées à l'AWBB.

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

10. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence

10.1. Proposition de modifications statutaires

PC 49 : 3 votes.

Pas de question.

1. Votes sur le toilettage

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

2. Votes sur la proposition de la province de Namur

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	7	3	4	28
Contre	0	0	2	0	0	2
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

3. Votes sur la proposition du conseil d'administration

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

ARTICLE 49 : RENCONTRE A BUREAUX FERMES

Lorsque des déprédations ou incidents se sont produits **dans les installations** d'un club (avant, pendant ou après la rencontre), les Conseils judiciaires ont le droit d'infliger les amendes prévues au TTA.

Ces amendes peuvent également être infligées aux clubs dont les supporters ont provoqué des déprédations ou incidents au cours d'une rencontre **dans les installations** autre que **les leurs**.

En outre, l'accès **aux installations** peut être suspendu ou interdit.

Le Conseil compétent a également le droit de prescrire que les rencontres à jouer **dans ces installations**, durant un laps de temps déterminé, auront lieu sans que le public y soit admis.

La sanction implique que le club puni **soit** privé de sa recette.

En conséquence, la transmission directe ou indirecte d'images de ces matches est également défendue.

Lorsqu'une rencontre qui devait avoir lieu à bureaux fermés est remise ou doit se rejouer, la sanction est automatiquement reportée sur la rencontre suivante **de la même division** à jouer par le club puni **dans ses installations**

Si nécessaire, le Conseil compétent peut décider que les rencontres devant se disputer à bureaux fermés, auront lieu sur un terrain qu'il choisira.

Lors d'une rencontre à bureaux fermés, sont seuls admis à l'intérieur des installations, indépendamment des équipiers et des officiels :

- 1) Sur présentation de la licence (PC16), un maximum de trois **membres** du comité du club sanctionné **puni** et de quatre **membres du club visiteur**
- 2) les coaches, assistant coaches et les personnes autorisées par le code de jeu;
- 3) les membres porteurs d'une carte d'officiel de l'Association (membres de Comités, Départements, Conseils et arbitres);
- 4) les journalistes porteurs des laissez-passer délivrés par l'A.P.B.J.S.
- 5) un délégué mandaté par le CP ou le Département concerné.

Les frais des officiels ainsi que les frais des membres des Comités, des Conseils, des Départements, qui remplissent une mission de contrôle sont imputables au club puni. Les Conseils judiciaires devront donner à chaque fois ce renseignement dans leur décision.

NB : l'article PC 49 n'est pas d'application en ce qui concerne les matches de jeunes à l'exception des U21

PC67 : CLASSEMENT DANS CHAQUE SERIE

Fabrice Appels (Hainaut) : Nous sommes embêtés parce que le test match se fait en aller retour. Qui reçoit ? On préférerait que le texte soit réétudié parce qu'on ne sait pas où se jouera le premier match.

Gérard Trausch (Namur) : il faut compléter la proposition du conseil d'administration : proposer que le test match se déroule sur terrain neutre n'a-t-il pas plus de cohérence ? Namur propose ce complément « s'il y a égalité après test match ».

Jean-Pierre Delchef (président) : logiquement, la commission législative a pour ambition de trouver des solutions. Ici, nous n'avons pas de solutions, au contraire, il reste encore un certain nombre de questions. Je vous propose de retirer l'intégralité de la proposition aujourd'hui et demander à la commission législative de trouver une solution pour novembre.

Fabrice Appels (Hainaut) : ce sera en urgence, il faut prévenir les clubs que le règlement changera en cours de saison

PC 90ter : Double affiliation des joueurs du CRF

Jean-Pierre Delchef (président) : il n'y a plus d'équipe U21 au CRF donc un certain nombre de joueurs ne savent pas terminer leur formation. Proposition : Ils pourront jouer en senior dans une équipe régionale ou nationale.

Votes sur l'urgence :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

ARTICLE 90 TER : Double affiliation des joueurs du CRF

1. Une joueur espoir est un joueur affecté au Centre de Formation, qui est en dernière année de l'enseignement secondaire ou en troisième année au CRF qui est autorisé à jouer dans une équipe senior évoluant en R 1 AWBB ou dans les divisions nationales.

2. Le joueur espoir ne pourra disputer que deux (2) rencontres par week-end.
3. Avant le début de la compétition, le Centre de Formation communiquera au Secrétariat Général de l'AWBB l'identité des joueurs espoirs qui font appel à cet article.
4. L'indemnité de formation pour des saisons passées revient exclusivement au dernier club d'affectation avant l'affectation du joueur au Centre de Formation.

Cette communication sera signée pour accord par les clubs concernés.

La liste des joueurs espoirs sera publiée sur le site.

PJ 4 : MODALITES DE NOMINATION

Jean-Pierre Delchef (président) : Un amendement a été présenté par commission législative : " la commission composée d'un membre conseil d'administration, d'un membre de la commission législative et d'un procureur régional + suppression de la limite d'âge".

Fabrice Appels (Hainaut) : ce n'est pas un amendement de la commission législative, nous avons abouti à cet amendement suite à une discussion. Sinon, cela reviendrait à donner des pouvoirs à la commission législative, qui n'existent pas.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous modifierez donc votre procès-verbal en ce sens.

Fabrice Appels (Hainaut) : une réunion de la commission législative est prévue immédiatement après l'assemblée.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : j'ai du mal à comprendre la distinction entre 'organes judiciaires provinciaux' et 'régionaux'. J'aimerais avoir des explications.

La commission de l'article PJ 4 ne fait que donner un avis. Le membre du conseil d'administration, malgré l'avis de la commission, peut changer la version de la commission lorsqu'il en réfère au conseil d'administration. Il est possible que le collègue du conseil d'administration ne soit pas d'accord avec l'avis de la commission PJ4.

Jean-Pierre Delchef (président) : est-il logique que seule la province de Liège se prononce sur la candidature d'un candidat liégeois, candidat pour les organes judiciaires régionaux ? Quand vous dite que l'administrateur faisant partie de la commission va donner un avis au conseil d'administration, je rappelle que le président du groupement parlementaire participe aussi à la commission, donc c'est pareil pour vous, au niveau provincial. Si la commission dit oui, vous en référez à vos parlementaires et vos parlementaires peuvent ne pas vous suivre pas, cela peut arriver.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : cette commission ne donne qu'un avis et c'est le conseil d'administration qui tranche en dernier lieu. Comment le qualifier ? Estimez-vous que les parlementaires de l'AWBB n'ont pas la capacité, ne sont pas qualifiés pour prendre une décision ? Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas nous occuper du régional. Si c'est le cas, nous n'avons rien à faire ici. On vote au niveau régional et provincial. Je me demande jusqu'où on va aller

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est remettre les dispositions de l'application statutaire en l'état. Ici c'est rationaliser les démarches et réagir rapidement. Il est trop tôt pour vous faire part de certains dossiers mais quand je vois comment certains gèrent les dossiers, je me pose des questions. L'année passée, le conseil d'administration a dû évoquer six dossiers parce que le conseil d'appel n'avait respecté ni le code de jeu ni les statuts.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : la commission PJ4 ne s'est pas réunie mais on a communiqué notre avis.

Jean-Pierre Delchef (président) : je n'ai pas dit qu'il y avait un avis favorable mais j'ai dit qu'il n'y avait pas d'avis favorable.

Fabrice Appels (Hainaut) : la proposition c'est d'ajouter un membre du conseil d'administration et un membre de la commission législative. Cela laisse l'opportunité à chaque province d'intervenir. Ce sont souvent des personnes qui ont déjà œuvré au niveau provincial et ils sont connus.

Gérard Trausch (Namur) : on renforce le pouvoir du conseil d'administration.

Paul Groos (Luxembourg) : si un avis est négatif, l'assemblée générale pourra elle, aller contre cet avis.

Jean-Pierre Delchef (président) : non, c'est le conseil d'administration qui propose à l'assemblée générale

Michel Regnier (Namur) : puisque le conseil d'administration a la possibilité de refuser, pourquoi vouloir intervenir en commission ?

Jean-Pierre Delchef (président) : pour gagner du temps.

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est plus simple. L'avantage de passer au vote, c'est que chacun ait la possibilité de s'exprimer.

Votes sur l'urgence :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI

Votes sur l'amendement :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	0	3	0	17
<i>Contre</i>	0	0	9	0	4	13
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		NON

Votes sur la proposition du conseil d'administration :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	0	3	0	17
<i>Contre</i>	0	0	9	0	4	13
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		NON

Votes sur la suppression de la limite d'âge :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	0	3	4	21
<i>Contre</i>	0	0	9	0	0	9
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI

ARTICLE PJ 4 :

Les membres des organes judiciaires sont nommés, pour une période maximale de 5 ans, en fonction du tableau des nominations, par le Conseil d'Administration sur proposition du groupe parlementaire de leur province, après avis d'une commission constituée du Président du groupement des parlementaires, du président de l'organe judiciaire concerné, d'un procureur régional, qui auditionnera le candidat.

Les autres membres sortants peuvent être renommés par le Conseil d'Administration, après accord des Parlementaires de leur province, après avis de la commission visée ci-dessus

De nouveaux candidats peuvent également poser leur candidature.

Leur nomination par le Conseil d'Administration pour leur premier mandat ne vaudra toutefois que pour une période d'un an. Cette année fait office de stage. Leur mandat suivant dépendra des places vacantes dans le tableau des nominations et reste toujours soumis aux autres conditions de nomination pour le Conseil Judiciaire qui les concerne.

La nomination doit être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale de l'AWBB.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment démettre tout membre des organes judiciaires qui a causé ou tenté de causer un dommage, soit à l'AWBB, soit à ses membres ou à ses clubs, qui ne siègerait pas d'une manière régulière ou dont la moralité serait mise en doute.

ARTICLE 13 : BUREAU DES ORGANES JUDICIAIRES

Pas de question.

Votes sur l'urgence :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI

Votes sur la proposition :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI

Chaque Organe judiciaire élit annuellement en son sein un Président, un vice-président et un Secrétaire. Ces nominations doivent être ratifiées par le conseil d'administration. A défaut de ratification d'un membre du bureau, l'organe présente un autre membre à la fonction envisagée.

A la requête et sur proposition de l'Organe judiciaire concerné, le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire hors conseil. Dans ce cas, le Secrétaire n'a pas droit de vote.

Jean-Pierre Delchef (président) : il entre dans les intentions de la commission législative de modifier le PC87. Il n'y a pas encore d'accord sur le texte. C'est essentiellement une question de procédure. La proposition qui est faite est de donner mandat à la commission législative afin de trouver une solution pour le 1^{er} juillet 2015.

Fabrice Appels (Hainaut) : dans nos statuts, sont encore publiés d'anciens documents qui ne sont plus valables en Belgique. Il faut le faire avant le 1^{er} juillet.

Votes sur mandat donné à la commission législative pour le PC87 :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>		OUI

11. Indexation du TTA

Le document est retiré compte tenu de la décision de la commission financière du 3 juin 2015, approuvée par le bureau du conseil d'administration, de revoir l'entièreté du TTA et de présenter des propositions de modifications à l'AG de novembre 2015.

Jean-Pierre Delchef (président) : l'engagement de la commission financière est de revoir le TTA pour le mois de novembre.

Fabrice Appels (Hainaut) : si aucune proposition n'est présentée pour novembre ou s'il n'y a pas d'accord, est ce qu'on revient à la proposition d'indexation ?

Jean-Pierre Delchef (président) : le TTA sera présenté sous sa nouvelle forme, avec éventuellement une indexation ou bien nous gardons l'ancien texte.

12. Championnat 2014 – 2015

12.1. Compétition régionale dames régionale 1 dames : play-off

Jean-Pierre Delchef (président) : une seule modification, concernant la compensation des frais d'arbitrage.

Gérard Trausch (Namur) : j'ai relevé quelque chose, il s'agit peut être d'un lapsus. La phrase « la participation aux play-offs n'est pas obligatoire » se trouve dans ce règlement uniquement. Pourquoi pas dans les autres ?

Alain Geurten (conseil d'administration) : cette phrase avait été ajoutée à l'époque parce qu'il y avait beaucoup de difficultés pour monter en nationale dames. A ce moment là, la phrase avait beaucoup plus de sens. Mais plus aucune participation aux play-offs n'est obligatoire.

Gérard Trausch (Namur) : cette phrase doit figurer dans tous les règlements play-offs.

Bernadette Bresmal (conseil d'administration) : on peut l'ajouter mais ca ne changera rien.

Jean-Pierre Delchef (président) : on l'ajoutera partout.

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : qu'est ce que cela veut dire exactement ?

Bernadette Bresmal (conseil d'administration) : cela veut dire qu'il n'y aura pas de pénalisation si on ne participe pas aux play-offs.

Jean-Pierre Delchef (président) : il faut faire une distinction entre R1 et R2

Fabrice Appels (Hainaut) : si on ajoute cette phrase, le 12eme du classement pourra participer aux play-offs.

Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) : non parce que le règlement précise que les play-offs ne peuvent pas être joués par plus bas que la 4eme place.

12.2. Compétition régionale dames régionales 2 dames : play – off

12.3. Compétition régionale messieurs 1 : play-off

12.4. Compétition régionale messieurs 2 : play-off

Jean-Pierre Delchef (président) : je vous propose de ne pas voter les règlements de play-off et de revenir vers vous avec un texte corrigé en novembre

13. Approbation de l'application de l'article PF 18

13.1. Proposition relative à l'indemnité de formation en U8 etU10

Jean-Pierre Delchef (président) : gratuité de la cotisation et assurance pour ces catégories concernées

Fabrice Appels (Hainaut) : la proposition 1 est valable pour un an. Est il possible de remettre en place un groupe de travail PF18 et PM12 pour arriver une solution définitive à ce problème ?

Jean-Pierre Delchef (président) : OK

Michel Fohal (Hainaut) : le texte prévoit le remplacement de l'indemnité de formation par la gratuité de l'inscription. Les sommes passent elles bien dans les autres équipes ?

Jean-Pierre Delchef (président) : oui

Gérard Trausch (Namur) : concernant le point 2, autres catégories 370 euros. S'agit-il d'un montant fixe ou adapté par le trésorier général ?

Jean-Pierre Delchef (président) : je répète. J'ai dit que sur la base de présentation de Michel Colard, le montant de 370 euros sera le montant minimum

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : implicitement, le point 2 est également valable pour une année

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut globaliser.

Résumons :

1. Durant la saison 15-16, gratuité pour les U8 et U10.
2. 370 euros minimum + 15% pour les équipes au niveau régional plus solde ventilé et uniquement valable saison 15-16
3. Constitution d'un groupe de travail

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

13.2. Proposition relative à l'indemnité de formation pour les autres équipes de jeunes

Ce dernier document sera transmis après réception des données officielles des provinces, les propositions du trésorier-général et l'approbation par le conseil d'administration.

14. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

14.1 Admission de clubs

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

14.2. Démission de clubs

Votes (sans Hensies, proposé à la radiation) :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

14.3. Fusion de clubs

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			OUI

14.4. Radiation de clubs

Il faut ajouter les clubs BC Elite et Athletic Reform Program, qui peuvent payer avant le 30 juin. Ils seront alors réinscrits dans la division provinciale la plus basse.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			OUI

15. Elections

15.1. Election des membres au conseil d'administration de l'AWBB

Quatre membres de la délégation parlementaires du Hainaut quittent la séance : MM Appels Robert, Hanotiaux Daniel, Pascal Lecomte et Jean-Marie Raquez.

Jean-Pierre Delchef (président) : je veux bien respecter la démocratie mais il faut acter ce qui vient de se passer.

Michel Fohal (Hainaut) : *les parlementaires du Hainaut souhaitent expliquer cette prise de position, au regard de l'article PA 47. Je m'exprime au nom du groupement parlementaire hennuyer.*

Depuis plusieurs années, nous avons relevé et mis en avant que les décisions du conseil d'administration mettaient à mal les décisions des parlementaires.

Nous avons l'impression que notre travail ne sert à rien. Nous voulons aujourd'hui attirer votre attention par cette action peu banale. Pour vous citer quelques exemples, la mixité en pupilles, ne pas acter le classement en championnat.

Permettre de transgresser les règles de cette façon remet en cause le travail des parlementaires. Pourquoi ne pas permettre à notre province de ne pas respecter le PC53 par exemple ? Plusieurs de nos collègues sont sortis en signe de protestation. Les membres du conseil d'administration sont en charge du respect de ces règles, les clubs savent qu'ils n'ont qu'à écrire pour avoir gain de cause. Nous l'avons encore constaté avec l'affaire de Mons Hainaut en division 3, le conseil d'administration est resté passif à ce sujet. Nous voulons que le conseil d'administration respecte les règles.

Merci de votre attention

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je peux comprendre le sens de la démarche mais je ne comprends pas pourquoi pénaliser deux personnes qui travaillent

Fabrice Appels (Hainaut) : s'abstenir c'est laisser la chance à ces personnes mais voter contre, c'est les sanctionner. Et ce n'était pas notre objectif. Les règles sont là et on veut que ça change. 4 personnes s'abstiennent donc le quorum descend et personne n'est sanctionné. Parce que s'il y avait eu des bulletins blancs, vous ne n'auriez pas su pourquoi. Maintenant vous savez.

Jean-Pierre Delchef (président) : je vais répondre brièvement. Il y a des choses pas acceptables dans le discours.

Le conseil d'administration est le seul responsable de l'AWBB, d'un point de vue juridique. Il y a des choses qui peuvent s'apprécier au niveau provincial. Je répète, aucune dérogation ne met à mal l'équilibre la compétition régionale ou nationale.

Et la solution, on vous la souffle depuis des années, changez les textes pour résoudre ce problème qui nous épuise. Une seule province met la mixité au suffrage de ses clubs, qui acceptent. Qu'est ce que ça peut faire la mixité dans une autre province que la vôtre ? Vous parlez du PC53, mais on n'a jamais dérogé parce que ça mettrait le régional à mal.

Je ne peux accepter d'entendre que le conseil d'administration a été passif dans le dossier Mons Hainaut.

Premièrement, c'est le conseil d'administration de la FRBB qui a dû gérer le dossier

Ensuite, si vous relisez les procès verbaux des réunions du conseil d'administration FRBB, c'est le président de l'AWBB qui a initié le débat. Le dossier a été présenté à la cour belge pour l'arbitrage du sport (CBAS) qui a donné tort à la FRBB. On est donc actifs mais pas toujours entendus.

Nonobstant cela, vous nous dites que nous sommes responsables de votre action, on peut l'entendre. Mais ce que nous faisons est fait dans l'intérêt général.

Ce n'est pas de gaité de cœur que nous examinons les dérogations. Nous le faisons parce que nous recevons des demandes. Je ne me vois pas, en tant que président, refuser à un gamin déficient mental de jouer au basket ni à une fille de jouer avec des garçons parce qu'elle réside beaucoup trop loin d'un club filles.

Christian Charlier (Liège) : est-il normal que des personnes sortent durant la séance ? Si 15 personnes sortent, on vote avec 15 ?

Jean-Pierre Delchef (président) : oui c'est le règlement

Résultats des élections :

Claire porphyre : sur 26 bulletins, 20 pour 4 contre (2 nuls)

Patrick Flament : sur 26 bulletins, 19 pour 5 contre (2 nuls)

16. Nouvelles de la FRBB

16.1. Ordre du jour de l'assemblée générale du 15 juin 2015

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je tiens à souligner le travail fait par le trésorier général. C'est la 1ere fois qu'on a des situations financières impeccables

Jean-Pierre Delchef (président) : le montant de l'amende FRBB suite au contrôle fiscal a été fameusement diminué.

Conformément au nouveau règlement, la FRBB se voit soustraire ses compétences en matière des compétitions nationales, qui seront gérées par la future fondation.

Nous mettrons l'accent sur la gestion des équipes nationales. Cet été 2015, 11 équipes nationales seront sur le terrain. Il y a beaucoup de travail à ce niveau là.

Voilà pour les grandes lignes de l'ordre du jour de l'assemblée générale FRBB.

16.2. Désignation des membres effectifs représentant l'AWBB à l'assemblée générale de la FRBB pour la saison 2015–2016

Pour la province de Liège : Jean-Marie Bellefroid

Pour la province du Luxembourg : Michel Thiry

Pour la province de Namur : Christian Servais

Pour la province de Bruxelles Brabant Wallon : Claude Dujardin

Pour la province du Hainaut : Jean-Marc Tagliafero

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI	

16.3. Présentation des modalités des championnats nationaux 2014- 2015

Jean-Pierre Delchef (président) : La division 2 sera composée de 14 clubs

La division 3 est composée de deux séries et suite au dossier Mons Hainaut, ce sera une série de 14 et une série de 15. Il faut respecter la décision de la CBAS. Si nous ne réintégrons pas Mons Hainaut, nous devons payer 10.000 euros par jour d'amende.

Il subsiste un problème pour organiser les play-offs au vu du calendrier.

En division 1 Dames, il y onze équipes mais aucune équipe VBL ou AWBB n'a voulu venir compléter les rangs.

16.4. Compétition U21

Patrick Flament (conseil d'administration) : 17 clubs y participent. 3 groupes ont été formés : 2 de 6 et 1 de 5. La répartition a été faite sur base des résultats de l'année passée. Et les nouveaux clubs ont été tirés au sort pour être mis dans l'un ou l'autre groupe. La compétition débutera le 29 août

Pas de questions

17. Calendrier des principaux événements de la saison 2015 – 2016

Jean-Pierre Delchef (président) : Les équipes nationales jeunes seront sur le pont à partir du 2 juillet et je vous livre un scoop : à partir de lundi, un site internet, totalement affecté à la promotion des équipes nationales sera mis en ligne. Avec des liens, des résultats en direct, des news, des résumés des rencontres.

Cette action a été imaginée par l'AWBB pour supporter notre équipe nationale à Lille.

Les finales coupes AWBB sont déjà programmées, elles auront lieu le weekend du 13 mars 2016.

Les JRJ quant à elles se dérouleront le 24 janvier et le 6 mars 2016.

18. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : pas de divers arrivés au secrétariat général pour le 8 juin mais je vous écoute.

Michel Regnier (Namur) : j'ai déposé une plainte cette année contre une personne mais je ne sais toujours pas ce qu'il en est. Je ne sais pas pourquoi ma plainte est bloquée. C'est étonnant.

Jean-Pierre Delchef (président) : le dossier est au département juridique. Le département c'est engagé à donner une réponse pour le 19 juin et nous espérons trouver une solution qui satisfera les deux parties.

Paul Groos (Luxembourg) : je tenais à vous remercier tous pour les messages adressés à Michel.

Fabrice Appels (Hainaut) : qu'en est-il du PA 32 ?

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez voté le statu quo pour 3 ans

Fabrice Appels (Hainaut) : oui, mais nous devons recevoir des informations chaque année.

Jean-Pierre Delchef (président) : M. Collard n'étant pas là, un mail vous sera envoyé à ce sujet.

Je voudrais clôturer en disant que je peux entendre beaucoup de choses mais je ne peux pas tout partager.

Vous pouvez être en désaccord, mais mettez ce point en balance avec l'importance des décisions que nous devons prendre au quotidien (à tous niveaux) avant de statuer de manière si stricte dans le cadre de vos votes.

Grace au travail de la commission financière et de la commission législative, nous terminons notre assemblée assez tôt. Nous clôturons la saison 14-15 de la meilleure manière possible.

La parole est donnée à Madame Sabrina Rys, de la Ligue Handisport Francophone pour présenter les matches de l'après-midi :

« Il y aura deux matches, un en fauteuil roulant et un match de basket unifié. L'équipe est composée pour moitié de joueurs en déficit mental et l'autre moitié joueurs classiques.

J'espère que vous aurez de l'intérêt pour ces deux matches. Dans le futur, grâce à notre collaboration, cela ne pourra qu'évoluer positivement, nous avons déjà reçu pas mal d'initiatives individuelles et de la part de vos clubs.

Je vous remercie. »

L'assemblée se termine à 12h15 heures.

Pour le conseil d'administration,



Jean-Pierre Delchef
Président



Lucien Lopez
Secrétaire général